



277, rue du 4 août 69 100 Villeurbanne  
Tél. 04 72 65 35 90  
Fax 04 78 85 40 53  
www.avdl.fr  
direction.avdl@wanadoo.fr

## Entreprises, rejoignez-nous !

Aujourd'hui, en France, 3,6 millions de personnes sont mal logées.

Même lorsque l'on est démuné, on doit avoir accès à des conditions d'habitat dignes et décentes, sans lesquelles aucun projet de vie ne peut s'envisager.

C'est pourquoi l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement agit pour que les plus défavorisés trouvent à se loger dignement et durablement.

**L'AVDL est convaincue que les entreprises ont un rôle à jouer pour contribuer à nos côtés à donner un toit à ceux qui n'en ont pas. Vous aussi, rejoignez les entreprises citoyennes, partenaires de l'AVDL !**

Les formes de soutien peuvent être à la fois diverses et engagées : soutien financier, don en nature (matériel informatique ...), mécénat de compétences, relais d'appels à dons, événements (ventes aux enchères, concert, spectacle, expo...) organisés au profit de l'AVDL ...

### Pourquoi votre soutien est-il si important ?

Les dons collectés constituent les fonds propres de l'association. Ils permettent de poursuivre nos actions en faveur des ménages mal-logés ou en situation de précarité énergétique.

En nous soutenant, vous inscrivez votre entreprise dans une démarche de responsabilité sociale.

### Quels sont les avantages pour votre entreprise ?

Vous **engagez votre entreprise** auprès d'une association reconnue pour son savoir-faire.

Vous **soutenez une grande cause : la lutte contre le mal-logement.**

Vous **fidélisez vos clients** et vos fournisseurs en donnant un sens à leurs achats ou à leur travail.

Enfin, vous **bénéficiez d'une fiscalité avantageuse** depuis la loi du 1er août 2003 puisque 60% du montant de vos dons sont déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires HT (Article 238 bis 1° du code général des impôts).

Vous avez une idée, un projet ou vous souhaitez simplement obtenir des renseignements, n'hésitez pas à nous contacter pour en parler.

**Par avance, merci de votre confiance  
et de votre engagement à nos côtés !**

Jean HOURS  
Président

Sylvain CAMUZAT  
Directeur



277, rue du 4 août 69 100 Villeurbanne  
Tél. 04 72 65 35 90  
Fax 04 78 85 40 53  
www.avdl.fr  
direction.avdl@wanadoo.fr

## Entreprises, rejoignez-nous !

### Qui sommes-nous ?

L'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL) a été créée en 1985 et s'est donnée comme objectif de défendre un droit au logement pour tous sans discrimination.

**L'AVDL accueille et accompagne, essentiellement sur la commune de Villeurbanne, les ménages en difficulté de logement** : soutien à la recherche de logement, aide à l'accès au logement, prévention des expulsions locatives, conseils en cas de litiges locataire - propriétaire, lutte contre l'indécence et l'insalubrité, prévention de la précarité énergétique.

**Environ 1000 ménages sont accueillis annuellement dans ses locaux au travers de missions d'accueil, d'information et orientation ; 400 sont accompagnés individuellement et plus de 150 accèdent à un logement adapté en taille et en coût à leur besoin.**

Depuis plusieurs années, l'AVDL est également un relais d'information et de sensibilisation à la prévention des discriminations au logement, tant auprès de son public que de ses partenaires.

Privilégiant une approche partenariale, l'association participe à de nombreux groupes de travail et instances institutionnelles en lien avec son objet.

Reconnue pour la qualité de son action, elle bénéficie également du soutien financier de l'Etat, du Grand Lyon, de la ville de Villeurbanne, de la Fondation Abbé Pierre...

### Quelles sont nos activités ?

L'AVDL propose aux ménages en difficulté :

- Une aide à la recherche de logement
- Une aide au maintien dans les lieux
- Une aide à la résolution de litiges
- Une permanence en lien avec la mise en œuvre du Droit Au Logement Opposable (DALO)
- Des visites à domicile pour constat d'indécence du logement
- Des conseils techniques aux usagers et partenaires
- Un lieu ressource avec mise à disposition de documentation, de dossiers de demandes de logements, d'ordinateurs, ....
- Un soutien aux locataires d'organismes HLM en demande de mutation
- Un soutien aux mobilisations collectives d'habitants
- Des actions de prévention et de sensibilisation à la précarité énergétique
- Des actions de prévention et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations au logement



277, rue du 4 août  
69 100 Villeurbanne  
Tél. 04 72 65 35 90  
Fax 04 78 85 40 53  
www.avdl.fr  
direction.avdl@wanadoo.fr

## Appel aux dons 2016

### **Déménager est toujours un grand moment... ... Surtout quand on risque d'être expulsé de son logement**

Madame, Monsieur,

**Déménager est toujours un grand moment :**  
une nouvelle vie, des cartons à emballer puis déballer, un nouvel endroit à s'approprier ...

**Pour les personnes en instance d'expulsion, c'est aussi un grand moment :** l'attente du coup de sonnette matinal, le saut vers l'inconnu, les questions posées par les enfants qui restent sans réponses, le regard des voisins...

**L'expulsion est un acte de violence à l'égard des personnes concernées, une pratique d'un autre temps.** Elle porte atteinte à leur dignité comme à leur droit au logement. C'est également une aberration économique pour la société.

**Depuis sa création, l'AVDL accompagne les ménages en situation d'impayés ou d'expulsion. Elle a développé un champ d'accompagnement spécifique à la prévention des expulsions.** Dans la grande majorité des cas, les personnes sont de bonne foi et nous adaptons notre accompagnement à chaque situation : explications concernant les étapes de la procédure, rappel des droits et devoirs des locataires, orientation vers un avocat, sollicitation des dispositifs d'aide financière, médiation auprès du bailleur et les services en

charge de la mise en œuvre de la procédure d'expulsion...

#### **Impacts du parcours de l'impayé de loyer sur des situations budgétaires :**

Quelques témoignages issus de l'étude réalisée en 2016 par la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE), en collaboration avec la **Fondation Abbé Pierre** et à laquelle l'AVDL a été associée :

« Avec l'AVDL et le dossier de surendettement je me suis ressaisi ». M. S.

« Les associations c'est pas le même accompagnement, c'est plus efficace, c'est moins figé dans un seul type d'aide, y'a plus de possibilités et surtout c'est plus humain » Mme V.

**Notre action permet la mise en place d'un plan d'action, l'apurement des dettes locatives ainsi que le maintien dans le logement initial ou le relogement dans un appartement adapté aux ressources du ménage.** Elle démontre qu'il est possible d'avoir une politique préventive plutôt que curative dans ce domaine.

**En nous soutenant, vous agirez concrètement pour accompagner ces familles en impayé de loyers et participerez à la prévention des expulsions.**

Jean HOURS  
Président

Sylvain CAMUZAT  
Directeur

**Vous pouvez déduire 66 % de votre don directement de vos impôts,** dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 35 € ne vous coûte que 12 €. Nous vous ferons parvenir à cet effet un reçu fiscal.

# Je soutiens les actions de prévention des impayés locatifs de l'AVDL

Nom de l'entreprise : .....

Nom, prénom de la personne référente .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

**Je soutiens l'AVDL en faisant un don de :**

50 €

100 €

500 €

Autre montant..... €

**Vous pouvez déduire 60% du montant de votre don sont déductibles de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires HT (Article 238 bis 1° du code général des impôts).**

**Nous vous ferons parvenir à cet effet un reçu fiscal.**

**Par avance, merci de votre confiance et de votre soutien !**

**Bulletin à renvoyer à :**

AVDL

277 rue du 4 août

69 100 Villeurbanne

**Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur notre association ?**

**Vous êtes intéressés par un partenariat privilégié ?**

**N'hésitez pas à nous contacter**

## **L'AVDL en quelques mots :**

L'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL) a été créée en 1985 et s'est donnée comme objectif de défendre un droit au logement pour tous sans discrimination.

**L'AVDL accueille et accompagne, essentiellement sur la commune de Villeurbanne, les ménages en difficulté de logement** : soutien à la recherche de logement, aide à l'accès au logement, prévention des expulsions locatives, conseils en cas de litiges locataire - propriétaire, lutte contre l'indécence et l'insalubrité, prévention de la précarité énergétique...

**Plus de 1000 ménages sont accueillis annuellement dans ses locaux au travers de missions d'accueil, d'information et orientation ; 400 sont accompagnés individuellement et plus de 150 accèdent à un logement adapté en taille et en coût à leur besoin.**